RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00607
Numéro SIREN : 808 978 092
Nom ou dénomination : ABMA CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2016 sous le numéro de dépôt 5907

5907 15B607

n° de dépôt

n° de gestion

-4 AVR. 2016

n° de facture

n° de chrono

ABMA CONSEIL SARL

808 978 092 RCS VERSAILLES

132 Boulevard Maurice Berteaux
78420 Carrières sur Seine

Rapports du commissaire à la transformation sur la transformation de la société SARL ABMA CONSEIL en société par actions simplifiée

Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles : dépôt N°5907 en date du 04/04/2016

BDO

Tél. : 04 75 84 84 84
Fax : 04 75 84 84 85
www.bdo.fr

Gare Valence TGV
Le Crysval - 5 avenue de la Gare
BP 10214
26958 Valence Cedex 9

ABMA CONSEIL SARL

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société SARL ABMA CONSEIL en société par actions simplifiée

A l'associée,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce par décision unanime des associés en date du 29 février 2016, nous avons établi le présent rapport afin :
- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :
- depuis le 31 décembre 2015, date d'arrêté des derniers comptes annuels, votre société connait une évolution de son activité cohérente par rapport au prévisionnel 2016 ;
- votre gérante estime que les résultats de l'exercice 2016 devraient être stables par rapport à l'exercice 2015 compte tenu de son changement d'organisation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Valence le 25 mars 2016

BDO Rhône Alpes
Représentée par

Vincent BADIN
Commissaire à la transformation
Associé

